

Les dépenses des administrations publiques

Les dépenses publiques constituent le moyen de mettre en œuvre l'ensemble des objectifs publics et des fonctions déléguées – des services fournis uniquement par la puissance publique, comme la justice ou la logistique des élections, au paiement des traitements des fonctionnaires et aux infrastructures de transport, entre autres activités. Les dépenses des administrations publiques donnent une idée de la dimension de ces dernières car elles financent, par exemple, les coûts des services de police, de la délivrance de licences, de l'immatriculation des entreprises, de la fourniture de transports publics, du système de santé, des retraites, des indemnités de chômage, etc. Bien que généralement moins flexibles que les recettes publiques, elles sont aussi sensibles au cycle conjoncturel et découlent de décisions de politique économique passées aussi bien que présentes.

En 2015, les dépenses publiques représentaient en moyenne 40.9 % du PIB dans les pays de l'OCDE. À 38.8 % en 2007, avant la crise financière, elles ont augmenté pour atteindre 44.2 % en 2009, puis reculé du fait de la politique budgétaire expansionniste appliquée en réaction à la récession, avec à la clé un redémarrage de la croissance du PIB à un rythme supérieur au taux de progression des dépenses publiques. En 2015, les dépenses publiques étaient les plus élevées, en proportion du PIB, en Finlande et en France (57 % dans les deux pays), devant le Danemark (54.8 %), la Grèce (54.2 %), la Belgique (53.9 %) et l'Autriche (51.7 %). La France menait ce palmarès depuis 2007, mais la Finlande l'a dépassée en 2015 du fait d'une hausse des dépenses plus rapide que la croissance du PIB. La même année, les niveaux de dépenses publiques étaient les plus bas au Mexique (24.5 %), en Irlande (29.5 %), en Corée (32.4 %), en Turquie (33.1 %) et au Chili (33.9 %).

Bien que les dépenses publiques exprimées en pourcentage du PIB aient en moyenne reculé de 3.3 p.p. de 2009 à 2015, les variations ont été très sensibles entre pays. Elles ont le plus augmenté en Norvège (2.7 p.p.) ; en revanche, les plus fortes baisses ont eu lieu en Irlande (-17.6 p.p.), en Turquie (-7.7 p.p.) et en Lettonie (-6.7 p.p.). En Irlande, la diminution du ratio dépenses/PIB en 2015 a résulté de la croissance exceptionnellement rapide du PIB (+32 % en termes nominaux par rapport à 2014), du fait de transferts d'actifs intangibles de sociétés multinationales, alors le montant des dépenses n'a fléchi que de 5 % entre 2009 et 2015.

Selon les données disponibles pour 2016, la part des dépenses publiques dans le PIB a diminué, par rapport à 2015, de 5.2 p.p. en Grèce, en raison de la poursuite de l'assainissement budgétaire, et de 3.9 p.p. en République slovaque du fait d'une moindre absorption des fonds de l'UE. Pendant la même période, c'est en Norvège que la plus forte hausse des dépenses publiques a été observée (2.3 p.p.), devant le Canada (0.5 p.p.).

S'agissant des dépenses publiques par habitant, la moyenne des pays de l'OCDE ressortait en 2015 à 17 353 USD en PPA. Il convient néanmoins de noter que leur niveau varie beaucoup selon les pays, la fourchette allant, en 2015, de 43 010 USD à PPA au Luxembourg à 4 391 USD à PPA au Mexique.

Si l'on compare les taux de progression annuels moyens des dépenses publiques réelles par habitant depuis la crise financière, ils ont été les plus marqués de 2009 à 2015 en

République slovaque (3.5 %), devant le Mexique (2.8 %) et la Turquie (2.4 %), alors que ces dépenses ont diminué en Grèce (-3.8 % par an en moyenne) et en Irlande (-2.6 %).

Méthodologie et définitions

Les données relatives aux dépenses publiques sont tirées de la base de données des Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux, qui sont établies conformément au Système de comptabilité nationale (SCN) ; ce dernier constitue un ensemble de concepts, de définitions, de nomenclatures et de règles approuvés au plan international en matière de comptabilité nationale. Le cadre SCN 2008 est désormais en vigueur dans tous les pays de l'OCDE (voir annexe A pour davantage d'informations sur les systèmes déclaratifs et les sources). Selon la terminologie du SCN, les administrations publiques se composent de l'administration centrale, des administrations d'États fédérés, des administrations locales et des administrations de sécurité sociale. Les dépenses englobent la consommation intermédiaire, la rémunération des salariés, les subventions, les revenus de la propriété (dont les paiements d'intérêts), les prestations sociales, les autres dépenses courantes (essentiellement les transferts courants) et les dépenses en capital (transferts en capital et investissements). Le produit intérieur brut (PIB) est la mesure habituelle de la valeur des biens et services produits par un pays au cours d'une période donnée. On a calculé la dépense publique par habitant en convertissant les dépenses publiques totales en USD aux parités de pouvoir d'achat (PPA) OCDE/Eurostat pour le PIB et en divisant le résultat obtenu par la population (dans le cas des pays pour lesquels les données sont tirées des Perspectives de l'économie mondiale du FMI, on a utilisé un taux de change implicite basé sur les PPA). La PPA est le nombre d'unités monétaires du pays B nécessaire pour acquérir une même quantité de biens et de services dans le pays A.

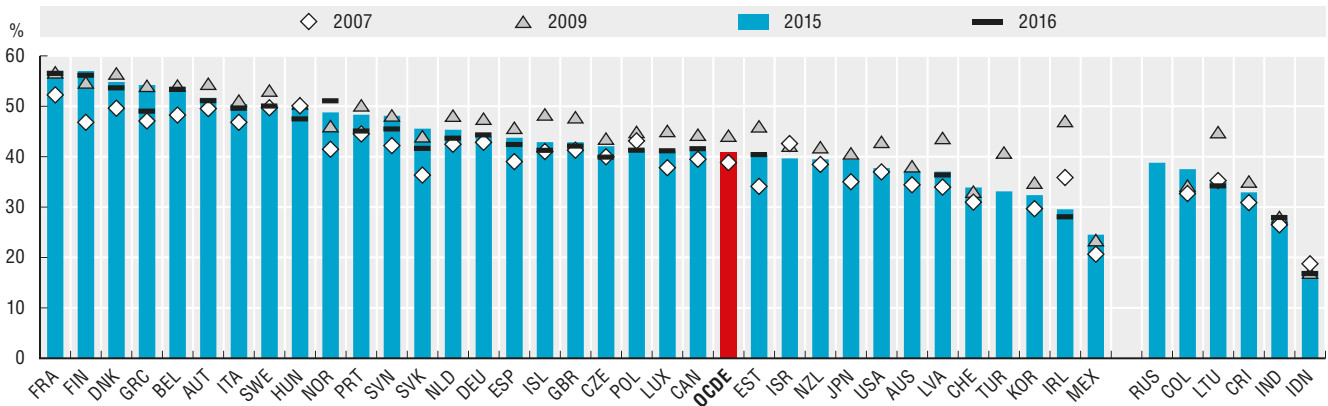
Pour en savoir plus

OCDE (2016), « Are the Irish 26.3% better off? », *Les essentiels de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris. <http://www.oecd.org/std/na/Irish-GDP-up-in-2015-OECD.pdf>.

Notes relatives aux graphiques

Les notes relatives aux graphiques sont accessibles dans les Statslinks. Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

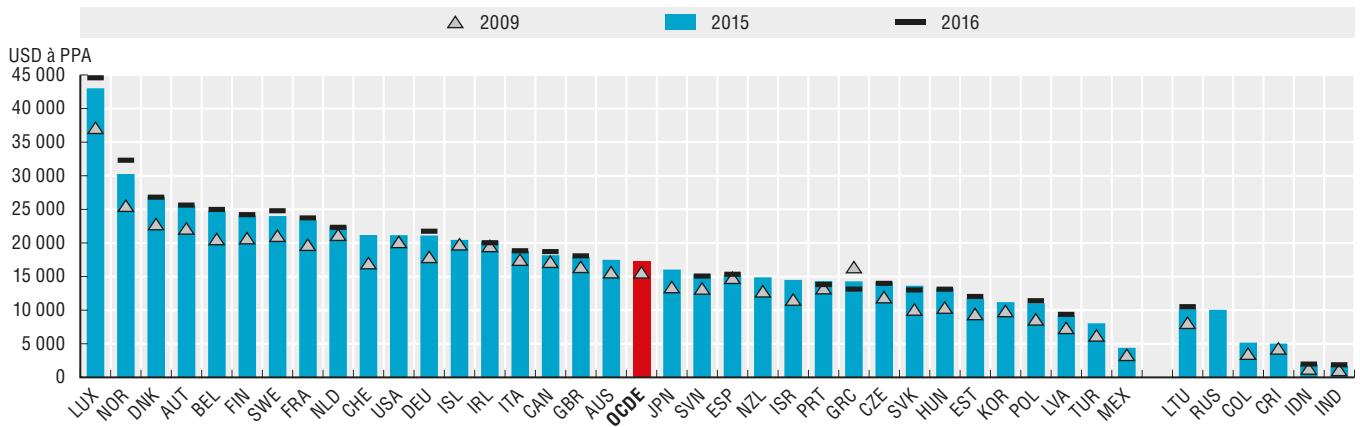
2.29. Dépenses des administrations publiques en pourcentage du PIB (2007, 2009, 2015 et 2016)



Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données). Les données sur les autres grandes économies (Inde et Indonésie) sont tirées des Perspectives de l'économie mondiale du FMI (avril 2017).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933537653>

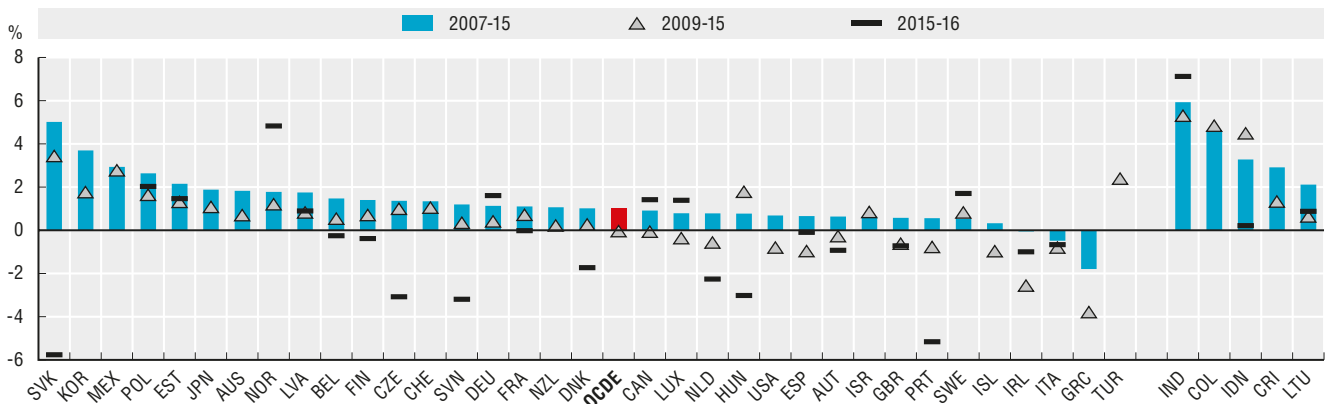
2.30. Dépenses des administrations publiques par habitant (2009, 2015 et 2016)



Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données). Les données sur les autres grandes économies (Inde et Indonésie) sont tirées des Perspectives de l'économie mondiale du FMI (avril 2017).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933537672>

2.31. Taux de croissance annuel moyen des dépenses publiques par habitant en termes réels (2007-15, 2009-15 et 2015-16)



Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données). Les données sur les autres grandes économies (Inde et Indonésie) sont tirées des Perspectives de l'économie mondiale du FMI (avril 2017).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933537691>



Extrait de :
Government at a Glance 2017

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/gov_glance-2017-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2017), « Les dépenses des administrations publiques », dans *Government at a Glance 2017*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/gov_glance-2017-17-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.